

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Preissac

Je, Gérard Pétrin
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

254-2016

Numéro

ayant pour titre : « Règlement décrétant une dépense de 750 477,00 \$ et un emprunt de 750 477,00 \$ pour

l'acquisition d'un camion autopompe neuf pour le service incendie, ainsi que l'acquisition d'un camion dix roues neuf

munit d'équipement de déneigement. »

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

722

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

83

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

12

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

254-2016

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Preissac ce 5 mai 2016 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2016	05	05
année	mois	jour